



Suppléments imputés par UPS® en période de pointe

Mise à jour : 24 décembre 2020

Alors que l'épidémie de coronavirus se poursuit, UPS continue d'offrir un service essentiel dans le but de répondre aux besoins de ses clients. Devant l'augmentation de la demande pour les services d'expédition, nous voulons nous assurer que les entreprises et les clients peuvent combler leurs besoins en matière d'expédition.

Suppléments imputés par UPS en période de pointe

Des suppléments pour période de pointe seront imputés aux colis expédiés durant les périodes de pointe spécifiées, pour les services et aux montants indiqués ci-dessous. Jusqu'à nouvel ordre, les suppléments pour période de pointe s'appliquent en plus de tous autres frais pertinents.

Les suppléments pour période de pointe sont sujets à changement et les périodes de pointe pourraient être prolongées ou modifiées. Les expéditeurs doivent continuer à consulter ups.com/supplementpointe/ca avant de remettre des envois à UPS.

A. Suppléments appliqués pendant les périodes de pointe

Un supplément pour période de pointe sera imputé aux colis volumineux¹, et aux colis qui nécessitent une manutention supplémentaire¹. Les suppléments pour période de pointe indiqués ci-dessous s'appliqueront à tous les services nationaux (envois expédiés à l'intérieur du Canada), y compris au service UPS Trade Direct® Northbound, aux montants et pendant la période spécifiés ci-après. Les suppléments sont en dollars canadiens.

Service	Période de pointe : 17 janvier 2021 au 2 octobre 2021
Manutention supplémentaire	3 \$ par colis
Colis volumineux	31,45 \$ par colis

B. Supplément pour période de pointe – Imputé aux colis résidentiels pris en charge par UPS®

Un supplément pour période de pointe sera appliqué aux colis résidentiels¹ pris en charge par UPS, et ce, pour tous les services nationaux (colis expédiés à l'intérieur du Canada), y compris le service UPS Trade Direct® Northbound. Le supplément sera imputé aux clients admissibles qui, à tout moment durant la période de pointe de 2020, ainsi que durant toute période définie comme étant la période de pointe actuelle, expédient plus de 5 000 colis par semaine.² Le montant du supplément, ainsi que le service et la période auxquels il s'applique sont indiqués ci-dessous. Les suppléments sont en dollars canadiens.

	Période de pointe : 17 janvier 2021 au 30 octobre 2021
Service Levels	110 % ou plus du volume de février 2020 ³
Tous les services nationaux (Canada)/UPS Trade Direct® Northbound	0,40 \$ par colis

¹ Tel que défini dans le [Guide des tarifs et services d'UPS](#) et les [Modalités et conditions du service d'UPS](#).

² S'applique aux clients dont le volume résidentiel combiné a excédé 5 000 colis dans une semaine donnée depuis le 15 novembre 2020, sans égard au volume d'envois du client par un service quel qu'il soit. Le supplément s'appliquera également à tout client qui atteint 5 000 colis résidentiels par semaine au cours d'une période pendant laquelle le supplément est en vigueur. Une fois ce seuil atteint, les suppléments pour période de pointe s'appliqueront pour le reste de la période de pointe à tous les services nationaux (colis expédiés à l'intérieur du Canada), y compris le service UPS Trade Direct® Northbound. Le volume du client comprend tout compte parent ou autre compte associé au client, tel que déterminé par UPS et à sa seule discrétion.

³ Le supplément pour période de pointe s'applique à tous les colis compris dans toute période de facturation hebdomadaire pendant laquelle le volume représente 110 % et plus du volume hebdomadaire moyen du client pour le service pertinent pour le mois de février (du 2 au 29 février 2020), tel que déterminé par UPS à sa seule discrétion. En ce qui a trait aux semaines comprises dans la période des Fêtes qui ne sont pas des semaines complètes d'exploitation pour UPS, le supplément s'appliquera à tous les colis traités dans cette période de facturation hebdomadaire représentant 110 % ou plus du volume quotidien moyen du client pour le mois de février (du 2 au 29 février, 2020), multipliée par le nombre de journées d'exploitation complète d'UPS dans la semaine en question, tel que déterminé par UPS et à sa seule discrétion. Si le volume hebdomadaire moyen est inférieur à la moyenne hebdomadaire de 5 000 colis, tel que déterminé par UPS et à sa seule discrétion, le supplément pour période de pointe continuera d'être imputé à tous les colis représentant 110 % ou plus du volume hebdomadaire moyen du client pour le service pertinent pour le mois de février (du 2 au 29 février 2020). Le volume du client comprend tout compte parent ou autre compte associé au client, tel que déterminé par UPS et à sa seule discrétion.